



COMPTE RENDU CHS-CT

du 21 mars 2017

Un ordre du jour très douanier !!!!

Section DOUANE

Ordre du jour pour la partie douane:

- 1- Présentation des mesures organisationnelles pour avis du Comité : Douane
 - * Fusion des recettes régionales de la direction interrégionale de Bretagne Pays de Loire en recette interrégionale. Intervention de Mr Bourlieux RR pour la partie technique et de Mr Verhaegen, Conseiller RH pour le reclassement des agents.
- 2- Présentation des mesures organisationnelles pour information du comité
 - * Transfert de la mission TSVR assurée par les bureaux de douane de la DR de Bretagne sur le SNDFR.
 - * Création d'un service spécialisé fiscalité au sein du bureau de Brest.
 - Intervention de Mr BONNAFOUS, Chef du Pôle PAE pour la partie technique (pour les deux points).
- 3- Points d'actualité sur les sujets immobiliers : Douane (BSE de Roscoff et BSI de Rennes)
- 4- Présentation du PAP de la Douane (Avis du CHSCT)

INTRODUCTION :

Le CHS-CT 35 est multi-directionnel. Les conditions de travail de la DGFIP 35, INSEE, DIRCOFI et DOUANE de Bretagne sont étudiées dans cette instance. Il est placé sous la présidence de Mme Buronfosse-Bjai, directeur des douanes de Bretagne. Chaque direction est représentée par ses administrateurs. Les représentants du personnels des différentes O.S. sont membres du CHSCT. Enfin, médecins, assistants et conseillers de prévention, inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) sont des partenaires pour l'organisation du travail en CHSCT. Pour rappel, le CHSCT est une instance consultative spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. Elle apporte son concours à un ou plusieurs comités techniques sur ces sujets.

I Présentation des mesures organisationnelles pour avis.

- *Fusion des recettes régionales (RR) de la direction interrégionale de Bretagne Pays de Loire en recette interrégionale (RI).*

Pour commencer, la CFDT souligne dans son compte-rendu que la direction des douanes de Bretagne nous a fourni énormément de documents préparatoires dans un délai raisonnable pour les étudier (fiches d'impact, présentation des processus de fermeture...). C'est vrai qu'il faut souvent un grand verre d'eau pour avaler une grosse pilule !!!!

Mme Buronfosse-Bjai rappelle à l'assistance que cette fusion est une décision centrale. La fermeture sera effective deux ans après la tenue du Comité Technique.

Monsieur Bourlieux, nouveau (et dernier...) Receveur des douanes de Bretagne, nous présente les aspects techniques de la transformation de la RR de Bretagne en RI Pays de Loire.

Elle va se dérouler en trois phases :

- Une phase préparatoire : En amont, mise en place d'un Comité de Pilotage (COPIL) sur instruction du directeur interrégional. Ce COPIL est présidé par la RR de Nantes et il est composé du RR de Rennes, ainsi que d'agents des deux services. Au 1^{er} mars 2017, deux réunions COPIL se sont déjà tenues. Il a pour but de réfléchir sur la meilleure organisation possible de la future RI. Prochainement ce COPIL va évoluer pour aborder plusieurs points techniques et ainsi préparer un resserrement comptable. Mr Bourlieux essaie de rassurer son auditoire en répétant plusieurs fois que le transfert de la recette régionale de Rennes vers Nantes étant le plus tardif, la mise en œuvre de ce transfert va bénéficier du retour d'expérience des autres fermetures des autres Recettes Régionales...

- Une phase basculement comptable : Ce basculement va s'effectuer sur deux mois. Il consiste aux transferts des dossiers de la RR sur la RI. Les opérateurs et usagers seront informés des modalités sur le changement mais également les services douaniers (correspondant RR). Monsieur Bourlieux nous rassure (encore!) que ce basculement se fera avec une « étroite » concertation avec le Bureau B1 de la DG.

- Une phase de finalisation : Transfert des écritures comptables sur la RI, enfin préparation et réalisation de la passation de caisse entre la RR et la RI.

Suite à cette présentation, les organisations syndicales regrettent le choix géographique de la future RI. Il aurait été peut-être judicieux de privilégier la RI à Rennes (surtout que les locaux s'y prêtaient or à Nantes nous ne savons toujours pas où va être localisée la future RI...), cela aurait pu équilibrer les charges de travail (et de personnels!) entre les deux entités Bretagne/Pays-de-Loire dans un contexte de centralisation du dédouanement et création du centre d'expertise à Nantes. C'est la double peine pour les agents des douanes bretons.

Enfin la CFDT et les autres OS soulignent qu'une nouvelle fois, la concentration cette fois-ci comptable entraîne inexorablement une perte d'un service public pour les usagers et opérateurs.

Les restructurations du personnel de la RR

Mme Buronfosse-Bjai et Mr Verhaegen nous présentent les restructurations du personnel de la RR :

A noter que dans les documents préparatoires, les membres du CHSCT ont reçu un tableau relatant l'étude des possibilités de reclassement des agents de la Recette Régionale (réalisé à partir d'une fiche de souhaits des agents de la RR). Mme Buronfosse-Bjai explique que les personnels qui souhaitent continuer à exercer des fonctions comptables ont une priorité d'affectation sur la recette interrégionale de Nantes. Oui mais voilà...l'agent breton aime sa Bretagne et donc 10 agents (dont deux cadres supérieurs) souhaitent rester sur la résidence de Rennes et 2 agents souhaitent aller sur St-Malo. La RI de Nantes se passera donc des compétences comptables des collègues rennais... la CFDT souhaite dès à présent bon courage aux collègues nantais affectés dans la future RI...et à la charge de travail à venir.

Mr Verhaegen nous expose tout d'abord son rôle dans la Direction Interrégionale, il a été nommé conseiller RH sur la DI dans le cadre de la démarche B.E.A.T. (bien être au travail). Il s'occupe de la Mobilité-Carrière au sein de la DI. En ce qui concerne la RR, il nous annonce que la cellule sociale sera activée lors de la présentation de la fermeture de la RR en Comité Technique. Cette cellule sociale est composée du DI, des deux DR, correspondants sociaux, BOP-GRH et conseiller RH et mise en place d'une boîte fonctionnelle créée spécialement pour les agents restructurés de la RR afin de pouvoir dialoguer d'une manière confidentielle. Enfin Mr Verhaegen nous explique que le Directeur Interrégional peut « jouer » sur les emplois de références (ER) de la DI et les différentes catégories pour pouvoir accéder aux souhaits des agents (en somme mettre du sureffectif dans certains services...). Mme Buronfosse-Bjai nous dit clairement que la tâche n'est pas simple car elle veut mettre les agents restructurés sur des postes où il y a de la « matière » à travailler. Effectivement nous percevons bien que dans un avenir peu lointain le « désert douanier » va également concerner la Bretagne. Madame Buronfosse-Bjai, présidente du CHSCT demande aux OS de donner leur avis sur ces mesures organisationnelles de la RR de Bretagne.

SUSPENSION DE SEANCE PAR LES O.S.



Les O.S. se concertent et décident de présenter à l'unanimité une délibération sur ce sujet à Madame la présidente du CHSCT. Le résumé de cette délibération est le suivant : Les membres du CHSCT 35 observent dans ce processus de fermeture de la RR de Rennes et de la création de la RI à Nantes, des manquements (absence de l'avis du Medecin de Prévention mais également de l'Inspecteur Sécurité et Santé au travail, insuffisance et manque de précisions concernant les postes offerts aux agents...), par conséquent les représentants du personnel au CHSCT 35 estiment qu'ils ne sont pas en mesure de rendre un avis motivé sur la question et demandent donc qu'un expert soit mandaté (cabinet d'expertise). Ce dernier, par son analyse de la situation, aura comme mission d'informer le comité sur les effets que cette réforme aura sur les conditions de travail, la santé et la sécurité des agents de la Recette Régionale, en portant une attention particulière sur l'analyse des risques psycho-sociaux. La présidente du CHSCT 35 a deux mois pour répondre à la délibération.

II Présentation des mesures organisationnelles pour information du Comité

- Transfert de la mission TSVR assurée par les bureaux de douane de la Direction de Bretagne sur le SNDARF à Metz.

Monsieur Bonnafous, chef du Pôle Action Economique (PAE) de Bretagne nous présente ce transfert. Là aussi le ton est rassurant...La TSVR de Bretagne correspond à la « 5ème vague » au niveau de la centralisation nationale. Actuellement, les services TSVR de Bretagne procèdent à la « fiabilisation des dossiers » pour le transfert au SNDARF au 1^{er} juillet 2017. Les membres du CHSCT ont reçu des documents préparatoires notamment une fiche d'impact et l'affectation des agents impactés sur de « nouvelles missions » sur leur résidence actuelle (9 agents bretons concernés). Or ces mesures organisationnelles sont uniquement présentées pour information aux membres du CHSCT. Et pourquoi pas pour avis ??? Les représentants du personnel du CHSCT 35 sont surpris de cette différence de traitement entre les agents de la RR et ceux de la TSVR.

SUSPENSION DE SEANCE PAR LES O.S.



Les O.S. du CHSCT décident à l'unanimité de voter une délibération sur le transfert de la TSVR/TICPE de la Direction Régionale des Douanes de Bretagne au SNDFR. Dans cette délibération nous rapportons le contexte du transfert de la mission TSVR (annonce brutale de l'abandon de l'éco taxe par Mme Ségolène Royale et mise en place de la centralisation de la TSVR/TICPE à Metz pour contrebalancer cette suppression). Nous évoquons également les nombreux dysfonctionnements et anomalies sur les dossiers des redevables suite à cette centralisation.

De plus, nous décrivons les différences de traitement de cette réorganisation pour les agents concernés. En effet, les collègues TSVR/TICPE n'ont pas eu la visite du Directeur Interregional, pas d'entretiens avec la cellule sociale ni avec le conseiller RH Mr Verhaegen. Pourtant une partie des agents vont devoir apprendre un nouveau métier, quoique ce terme ne semble pas convenir à Mr Verhaegen, lui préfère parler d'un changement de mission car les agents restent des agents en opérations commerciales sur la même résidence. La CFDT et les autres O.S. seront attentives pour que ces agents qui ne changent que de « missions », reçoivent bien toute la formation nécessaire et indispensable pour exécuter leurs nouvelles tâches.

Enfin nous demandons à l'administration de communiquer au comité l'ensemble des éléments nécessaires afin que celui-ci puisse rendre un avis. Madame Buronfosse-Bjai, directeur des douanes de Bretagne, conteste le traitement différent entre les agents de la TSVR et de la RR. Elle estime être passée dans les bureaux à l'écoute des agents impactés.

- *Création d'un service spécialisé fiscalité au sein du bureau de Brest.*

Monsieur Bonnafous, nous présente ce service. Il nous rappelle que ce domaine nécessite un savoir-faire complexe et les enjeux sont colossaux en termes financiers sur la perception de ces taxes. Ainsi le bureau de Brest va recevoir le transfert de missions sur tous les secteurs énergétiques (interregionalisation des 3 TIC – gaz naturel, huile minérale et électricité-). Cette nouvelle charge de travail va concerner 5 agents (contrôle et gestion). Tout le monde s'accorde à dire qu'il est nécessaire que les agents bénéficient d'une formation car la réglementation est complexe, malheureusement les places à ces formations professionnelles sont limitées. Nous apprenons que le projet d'un SRE interrégionalisé basé à Rennes est à l'étude. Il aurait pour vocation à réaliser des contrôles dans le domaine de la fiscalité énergétique sur toute l'interregion.

Au regard de ces informations, les représentants du personnel du CHSCT 35 décident à l'unanimité de voter une délibération.

Cette dernière interpelle l'administration pour lui demander d'être attentive sur la complexité de la réglementation de la fiscalité énergétique et la nécessité de formation des agents et de les doter en EPI (équipement de protection individuelle) afin de mener sereinement les contrôles physiques.

Enfin nous demandons à l'administration de veiller à ce que la création du pôle énergétique ne pénalise pas les autres pôles du bureau de Brest.

III Points d'actualité sur les sujets immobiliers : Douane

BSE de Roscoff : Suite au rapport écrit par l'ISST Mme Colas, une réorganisation du travail des agents a été effectuée. Mme Buronfosse-Bjai a envoyé un courrier au directeur de l'exploitation du port de commerce de Roscoff (CCI Bretagne Ouest) et elle vient juste de recevoir réponse.

Le directeur d'exploitation écrit qu'il est très attentif à la demande de réorganisation du travail des agents des douanes sur le site. Le problème d'infiltration d'eau dans les aubettes extérieures lorsque les fenêtres sont ouvertes, est actuellement à l'étude auprès de ses services et une solution technique telle que la modification des fenêtres coulissantes est envisagée. Enfin la place du bus très polluant transportant les passagers aura un emplacement spécifique éloigné des bureaux occupés par les agents des douanes. Madame Buronfosse-Bjai nous affirme qu'elle ne lâchera pas sur ce sujet auprès de la CCI.

BSI de Rennes : Suite à la visite d'une délégation des membres du CHSCT et de l'ISST dans les locaux pour constater l'avancement des travaux à la brigade, plusieurs préconisations ont été formulées : hublots des cellules de retenue, changement des sols... Le directeur des douanes nous explique qu'elle argumente ces demandes de travaux auprès de Nantes.

Madame Colas ISST, demande à l'assistant de prévention des douanes de vérifier l'absence d'amiante dans le revêtement du sol qui sera enlevé.

Enfin il est demandé de revoir le contrat des heures de ménages à la BSI de Rennes. En effet l'augmentation de la surface professionnelle des agents nécessite de revoir la dotation des heures de ménage par semaine et également bien se mettre d'accord sur le temps de travail de ménage réalisé avec la société d'entretien.

IV Présentation du PAP de la douane 2016/2017.

L'assistant de prévention de la DR nous présente la réalisation du document unique (DUERP) et du PAP sur les 19 services de la direction de Bretagne. Cette année correspondait à une année de mise à jour des données. Il nous décrit également les différentes formations réalisées sur l'année en matière de sécurité (Formation SST -sauveteur secouriste du travail-, formation du guide-file, gestion des conflits, risques routiers).

Le 9 décembre 2016 le groupe de travail sur le DUERP (avec les différentes OS, l'Administration, les chefs de service et médecin de prévention) avait pour but de rendre plus lisible le document notamment en regroupant les risques. Globalement il est constaté une diminution des risques classés A. Toutefois les risques routiers restent un risque prépondérant (et cela malgré la mise en place de FP sur les risques routiers et la mise en place de la visio-conférence sur Rennes, Brest et prochainement Lorient). De plus les RPS (risques psycho-cociaux) sont aussi largement présents. La direction des douanes de Bretagne souhaite proposer une « conférence » aux agents sur les RPS. La CFDT est assez dubitative sur la portée de ce genre de conférence. Visiblement cette formation a déjà été faite par le biais du CHSCT 22 aux collègues de la DGFIP et le retour était globalement positif. A voir...

Les représentants syndicaux du CHSCT 35 demandent un peu de temps à la présidente du CHSCT pour revoir et donner leur avis sur le PAP de la douane 2016/2017.

La CFDT refuse le fatalisme et oeuvre à améliorer concrètement la vie des personnels. Si vous partagez notre conception d'un syndicalisme efficace et engagé

Rejoignez nous !!

BULLETIN d'ADHESION CFDT

Je soussigné(e) :

Service :

J'adhère à la CFDT au / / 201..., date à laquelle je verserai ma 1ère cotisation.

Je bénéficie ainsi des services réservés à tous les adhérents CFDT.

Section des Douanes de Bretagne / Nantes / Nantes DRGC (Rayer la mention inutile)

Grade : Echelon : Indice : % Temps de service :

Date de ma dernière prise de rang : / /

Date : Signature :

à adresser aux secrétaires de sections : karine.lecarpentier@douane.finances.gouv.fr ou serge.tirel@douane.finances.gouv.fr ou cfdt.bretagne1@gmail.com